

JOURNÉE INTERPROFESSIONNELLE
D'ÉTUDE ET DE FORMATION

ACTE ÉDUCATIF
AUTOR
PASSAGE À L'ACTE,
L'ACTE

L'affaire
de qui ?

NOUVELLE
DATE

Judi 25 juin 2020

9h / 17h

RENNES

Maison Diocésaine

www.pointsdereperes.bzh

 **points**
accompagnement
et formation **dereperes**

Un service


epal
ASSOCIATION

L'autorité, un enjeu de la relation éducative et pédagogique ! Oui, mais comment ?

Face à la fin d'un monde se voyant chaque jour se transformer, qui laisse place à de plus en plus d'affectif, comment venir tenir sa place d'adulte tuteur au regard de ceux ou celles qui sont accueillis, accompagnés par l'institution - qu'elle soit l'école, l'établissement du médico-social, du sanitaire (mineurs/adultes)...

Métier impossible, car modeste dans ses effets, mais métier d'engagement à l'adresse de l'autre, qui ne peut se faire sans maturation, sans expérience, sans transmission. Là est le rôle attendu des travailleurs sociaux. Eduquer est donc agir sur un être, pour l'amener à se construire lui-même en continuité, ou au moins en relation, en lien. L'effet de l'agir éducatif est un acte en soi loin du dressage, de l'obéissance. L'acte éducatif est un art, qui doit être inspiré par des réflexions plurielles, afin de ne pas "se laisser avoir" par les passages à l'acte...

Alors encore faut-il s'autoriser à exercer de l'autorité avec justesse, savoir donner le sens de son agir-éducatif, et enfin savoir accueillir la dissymétrie, car faire autorité, c'est faire avec le tâtonnement de l'autonomie.

Soyons prêts à être étonnés !

8h30 - Accueil des participants / **Café d'accueil**

9h15-10h **Ouverture** de la Journée

Michaël Saunier / Introduction

Coquette et Ciboulette / Le plus petit détail, un simple geste ou un sourire peuvent avoir une valeur inestimable...

Passons à l'acte !

10h -12h30

Reynald Brizais /

L'autorité... à la limite de l'éducation.

Éduquer serait faire preuve d'autorité. La loi d'ailleurs définit la place et le rôle du parent par le principe d'autorité parentale, une autorité que l'on peut, l'on doit, confier à d'autres qui vont intervenir dans son éducation. Mais le mot reste bien vague à l'esprit de beaucoup... S'agit-il d'avoir du pouvoir, d'affirmer sa puissance (toute-puissance), d'exercer son contrôle sur l'enfant, l'adolescent ? On parle de poser des limites, mais pourquoi, comment et lesquelles ?

Et peut-on exercer une autorité ordinaire sur un sujet dans une situation différente, non ordinaire, celle d'un accueil et d'un accompagnement par/dans une structure du champ de l'éducation spécialisée par exemple ?

Reynald BRIZAIS

Maître de conférences en Psychologie sociale - Retraité - Université de Nantes.

A dirigé [2005-2018] le Master IGISM - Ingénierie et Gestion des Interventions Sociales & Médico-Sociales, et le Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale. Président [2010-2018] du Réseau Universitaire des Formations du Social.

12h30-14h **Déjeuner** – Espace collaboratif

14h15-15h15

Gérard Portier /

La clinique en binôme "éducateur-psychologue" dans l'humanisation des pulsions.

Florent, dans ses comportements à la marge ou dans ses retraits, donne pourtant à entendre que quelque part « ...il lui est suggéré que (sic)

il y a une cause à ça». (Jacques LACAN, Le séminaire livre X, l'angoisse, Seuil).
Que fait-on de la souffrance et des modes d'exutoire - comme autant d'appels à l'Autre - du sujet face à son histoire ? La clinique en binôme "éducateur-psychologue", lorsqu'elle prend en compte la dimension inconsciente chez l'adolescent, chez ses parents ainsi que chez le clinicien, peut être un rempart pour le professionnel contre le passage à l'acte. L'institution soignante n'a-t-elle pas à s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre, instance clinique en binôme, analyse de pratique, afin de donner à l'autorité une fonction dans l'humanisation des pulsions ?

Gérard PORTIER a exercé à ses débuts en tant que psychomotricien, puis psychothérapeute pendant 40 ans en IME et en SESSAD accueillant des adolescents présentant des difficultés psychologiques. Psychanalyste, il intervient auprès de professionnels dans le cadre de l'analyse de la pratique.

A publié : *Déchiffrer la déficience intellectuelle. La clinique du sujet auprès d'adolescents*. Préface de Joseph Rouzel. Ed. L'Harmattan, 2019.

15h15-15h30 **Pause Réflexive** – En Rythme avec Coquette et Ciboulette

15h30-16h15

Malvina Saiget /

Art-thérapie et tièrcéité ?

“Demandez à quelqu'un de vous dire ce qu'est un escalier en colimaçon, vous le verrez se comporter car le dire est assez complexe. Il vous le mimera.

Par contre, si vous lui dites que vous prendrez tout le temps qu'il faut pour l'écouter, (...) il développera sa pensée au lieu de prendre un raccourci, c'est-à-dire au lieu de passer à l'acte". J.P ROYOL, Au fil de l'éphémère.

Le monde est bruyant. Tout s'effondre sous la pression des impératifs de rentabilité économique qui précarisent l'emploi, et sous la pression des mutations culturelles qui imposent l'objectivation, la quantification, le résultat mesurable à atteindre avec une moindre dépense d'énergie humaine, le calcul et l'efficacité immédiate. Il faut être dans une norme socialement acceptable, entrer dans une case, porter une étiquette.

Quelle place pour la singularité de chacun ? En quoi l'art-thérapeute peut-il avoir la place symbolique de Tiers auprès des professionnels et des "usagers" au sein de nos Institutions scolaires, hospitalières, éducatives et sociales ?

Malvina SAIGET

Art-thérapeute RNCP

Déleguée d'Ille-et-Vilaine de la Ligue Professionnelle d'Art-Thérapie (LPAT)

Membre du Collège Clinique Psychanalytique de l'Ouest (CCPO) Rennes (35)

16h15-17h00

Michael Saunier /

L'autorité, la réponse actée d'un collectif ?

L'idée qu'une équipe éducative doit faire fonction d'autorité est depuis longtemps actée dans les tissus du socio-médical. Mais est-elle pensée ? Est-elle si évidente que cela ? Nous pourrions être ici dans l'affirmative. Mais comment une équipe peut-elle incarner ce qui fait fonction d'autorité ? Car faire autorité ne va pas de soi !

Sera ici questionnée la dimension symbolique et pratique du comment une équipe socio-éducative doit penser, puis "faire collectif", afin de faire valoir sa place, si singulière, de ce qui fait le travail social, c'est-à-dire l'accueil du subtil du quotidien, qui assure un certain rapport au social.

Le lien que le travailleur social a, doit avoir, avec l'autre, repose sur une cohérence qui assurera la contenance de l'acte éducatif. De cette cohérence, de ce qui fait collectif, l'acte éducatif reposera sur la fonction des regards croisés, assurant une continuité d'existence de l'autre accueilli (enfant/ados, adulte en situation de handicap, malade psychique), tout en lui apportant l'étagage nécessaire de ce qui fait la limite structurante !

Michaël SAUNIER

Intervenant en Pratiques Sociales

Psychanalyste dans la Cité

Chargée d'enseignement vacataire - Université de Bretagne Occidentale – DSMS Master 2

17h – 17h20 **Une conclusion...** pleine de vitalité par Coquette et Ciboulette



Comité d'organisation

L'équipe Pédagogique de **Points de Repères**, service de formation et d'accompagnement de l'association Epal - Association d'éducation populaire
10 rue Nicéphore Niépce - BP 40002 - 29801 BREST Cedex 09
Tél. : 02 98 41 84 09 - Courriel : contact@pointsdereperes.bzh

Animation de la journée

Marie-Laure Caussanel – Psychanalyste à Paris
Coquette et Ciboulette – Clowns à Brest

Objectifs pédagogiques

- Définir les contours de l'autorité du travailleur social ou plus généralement de l'intervenant dans un contacte spécialisé.
- Définir l'autorité et saisir les difficultés de l'autorité dans le contexte actuel.
- Revaloriser ce qui fait acte éducatif avec justesse, en équipe, dans l'équipe.
- Savoir affirmer sa posture éducative – interaction entre éducation et autorité.
- Incarner l'autorité dans une équipe – la pairémulation, le binôme, tiercéité.

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques illustrés par des exemples.
- Préconisations opérationnelles et valorisation des perspectives proposées.
- Partage d'expériences et de bonnes pratiques.
- Remise du support pédagogique.

Public concerné

Tout-e professionnel-le (travailleur-euse social-e, professeur.e...) confronté.e dans sa profession à l'exercice de l'autorité envers des enfants, adolescent-e-s avec ou sans handicap, adultes en situation de handicap ou maladie mentale.

Prérequis

Intervenir en structure socio-éducative (pour mineurs, adultes), de soin, école, collège, lycée...

Durée de la formation

7 heures – En présentiel



Enregistré auprès du **DATADOCK** - Identifiant : 0011835

SIRET : 325 100 105 000 64 - APE : 5520-Z - Identifiant formation : 53290816529